

# Cahier de consultation

## **LEVER LES OBSTACLES À LA RÉUSSITE DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

**Groupe de discussion sur les pratiques et  
les mesures favorisant la réussite des  
étudiants de première génération ou issus  
de familles à faible revenu**

### **Chantier sur la réussite en enseignement supérieur**

Ministère de l'Enseignement supérieur  
Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

Septembre 2020

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Contexte.....</b>	<b>1</b>
1.1	La Politique québécoise de financement des universités .....	1
1.2	Le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère .....	1
1.3	Le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur.....	1
<b>2</b>	<b>Lever les obstacles à la réussite des études universitaires .....</b>	<b>2</b>
2.1	Les objectifs du projet .....	2
2.2	Les objectifs du groupe de discussion .....	3
<b>3</b>	<b>État de situation par rapport à l'accès études universitaires, à la persévérance et à la diplomation .....</b>	<b>3</b>
3.1	L'accès aux études de baccalauréat .....	3
3.2	La persévérance aux études de baccalauréat .....	4
3.3	L'obtention d'un diplôme de grade universitaire.....	5
<b>4</b>	<b>État de situation par rapport aux étudiants de première génération ou issus de familles à faible revenu .....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>Questions pour le groupe de discussion.....</b>	<b>10</b>

# 1 Contexte

## 1.1 La Politique québécoise de financement des universités

En 2018, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'est doté d'une nouvelle Politique de financement des universités. Cette Politique vise divers objectifs qui sont regroupés selon quatre orientations stratégiques. La première orientation concerne l'accessibilité aux études universitaires et la réussite des étudiants. Elle se décline en deux objectifs :

- accroître le niveau de scolarité universitaire, en favorisant l'accès aux études universitaires à toutes les personnes qui en ont la volonté et les capacités sans égard à leur condition socioéconomique;
- favoriser la réussite du plus grand nombre, notamment des étudiants qui doivent concilier les études, le travail et la vie personnelle, des étudiants en situation de handicap, des étudiants autochtones et des étudiants issus de l'immigration<sup>1</sup>.

## 1.2 Le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère

En 2019, le Ministère a dévoilé son Plan stratégique 2019-2023, dans lequel il accorde la priorité à plusieurs indicateurs liés à la réussite des étudiants universitaires<sup>2</sup>. Les indicateurs retenus et les cibles qui leur sont associées portent sur l'accès aux études, la persévérance et la diplomation. Certaines cibles visent à maintenir le niveau de performance, le défi étant de contrer une tendance à la baisse. Précisément, les indicateurs et les cibles retenus pour l'enseignement universitaire visent ce qui suit :

- augmenter le taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans;
- augmenter le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription;
- augmenter le taux d'obtention d'une maîtrise quatre ans après l'inscription;
- développer, en collaboration avec le réseau universitaire, un indicateur permettant de suivre le taux global de réussite des cours suivis au 1<sup>er</sup> trimestre du baccalauréat.

## 1.3 Le Chantier sur la réussite en enseignement supérieur

En 2019, le Ministère a lancé un Chantier sur la réussite en enseignement supérieur afin d'atteindre les cibles fixées dans son Plan stratégique. Les travaux réalisés dans le cadre du Chantier culmineront par l'élaboration d'un plan d'action. Ce plan comportera un ensemble de mesures qui pourront soutenir le réseau universitaire dans ses actions pour favoriser la réussite des étudiants.

Afin d'orienter les travaux du Chantier, la définition du concept de réussite élaborée par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) a été retenue :

« [...] l'acquisition et l'intégration par l'étudiant ou l'étudiante de connaissances et de compétences en lien avec une formation de haut niveau s'inscrivant dans son projet personnel et contribuant tout à la

1. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Politique québécoise de financement des universités*, Québec, 2018, p. 18.

2. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Plan stratégique 2019-2023*, Québec, 2019, 27 p. et tableau synoptique.

fois à son développement sur les plans professionnel, artistique, scientifique, culturel, civique et personnel<sup>3</sup>. »

De même, les quatre étapes à travers lesquelles l'étudiant doit cheminer pour réussir son projet de formation, qui sont incluses dans la définition du CSE, ont été considérées :

- l'accès aux études supérieures;
- le cheminement des étudiants (la persévérance);
- l'obtention du diplôme;
- l'insertion socioprofessionnelle (l'accès à l'emploi ainsi que la construction de l'appartenance sociale et de l'identité sociale)<sup>4</sup>.

## 2 Lever les obstacles à la réussite des études universitaires

Plusieurs travaux sont en cours dans le cadre du Chantier sur la réussite en enseignement supérieur, dont le projet intitulé *Lever les obstacles à la réussite des études universitaires*. Ce projet est articulé autour des caractéristiques des étudiants et des obstacles auxquels ils font face sur les plans de l'accès aux études universitaires, de la persévérance et de la diplomation, en particulier les étudiants associés à certains groupes sous-représentés à l'université :

- les femmes dans certaines disciplines et les hommes de manière plus généralisée;
- les étudiants internationaux ou issus de l'immigration récente;
- les étudiants en situation de handicap;
- les étudiants de première génération ou issus de familles à faible revenu;
- les étudiants autochtones.

### 2.1 Les objectifs du projet

Le projet vise deux grands objectifs.

- a) Établir des constats, notamment à propos de ce qui suit :
  - l'évolution de l'effectif étudiant universitaire et les caractéristiques de certains groupes sous-représentés;
  - l'accès aux études universitaires, la persévérance des étudiants et leur diplomation;
  - les particularités du parcours des étudiants universitaires, principalement les études à temps partiel, la conciliation travail-famille-études et la formation à distance;
  - les pratiques et les mesures qui visent à favoriser la réussite des étudiants de même que les facteurs de succès de celles-ci;
  - les principaux enjeux liés à la réussite des études universitaires.
- b) Proposer, à partir des constats établis, des mesures concrètes à inscrire dans le plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur, qui viseront, entre autres, l'atteinte des cibles indiquées dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère.

3. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2008-2010 – Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société*, Québec, octobre 2010, p. 61.

4. Ibid., p. 61.

## 2.2 Les objectifs du groupe de discussion

Pour atteindre les objectifs du projet, plusieurs méthodes sont utilisées, dont l'analyse des données disponibles au Ministère et celles issues de la littérature ainsi que la consultation du réseau universitaire par l'intermédiaire de six groupes de discussion.

Le groupe de discussion vise donc à enrichir les constats établis par le Ministère à propos des initiatives mises en place pour lever les obstacles à l'accès aux études universitaires, à la persévérance et à la réussite. Les initiatives peuvent consister en des pratiques institutionnelles, des pratiques pédagogiques, des mesures de soutien et des mesures financières qui ont fait leur preuve.

- Les pratiques institutionnelles renvoient aux pratiques mises en œuvre par les universités en vertu de règlements, de politiques ou d'autres encadrements (l'offre de formation, les modalités de formation ainsi que les règles d'admission et de cheminement, notamment).
- Les pratiques pédagogiques se rapportent aux activités d'enseignement, d'accompagnement, de supervision et d'encadrement, lesquelles sont principalement sous la responsabilité des professeurs et des chargés de cours.
- Les mesures de soutien ont trait aux services offerts aux étudiants en réponse à leurs besoins (les services d'orientation, les services de soutien psychologique, les ateliers d'aide à l'apprentissage, les accommodements et le mentorat, par exemple).
- Les mesures financières renvoient au soutien financier offert par le gouvernement du Québec aux étudiants et aux universités ou, alors, à l'aide financière offerte par les universités aux étudiants, comme des bourses.

## 3 État de situation par rapport à l'accès études universitaires, à la persévérance et à la diplomation

Rappelons que, dans le Plan stratégique 2019-2023 du Ministère, les indicateurs suivants ont été retenus pour mesurer la réussite des étudiants à l'enseignement universitaire :

- le taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25;
- le taux d'obtention d'un baccalauréat six ans après l'inscription;
- le taux d'obtention d'une maîtrise quatre ans après l'inscription.

Or, d'autres indicateurs peuvent être suivis pour avoir un aperçu de la persévérance et de la réussite des étudiants universitaires, notamment ceux qui suivent :

- le taux de persévérance au baccalauréat après un an;
- le taux d'obtention d'un doctorat huit ans après l'inscription.

### 3.1 L'accès aux études de baccalauréat

Le taux d'accès au baccalauréat correspond à la proportion de la population, ou d'un sous-groupe de la population, qui accède aux programmes de baccalauréat. Il est calculé en divisant le nombre de nouveaux inscrits d'un âge donné (en l'occurrence les nouveaux inscrits âgés de 18 à 25 ans) par la population de ce

même âge, de sorte que chaque groupe d'âge est une somme des taux pour les âges qu'il inclut. Ce taux est une estimation de la probabilité qu'un groupe accède aux programmes de baccalauréat, dans l'hypothèse d'un maintien des conditions actuelles d'accès.

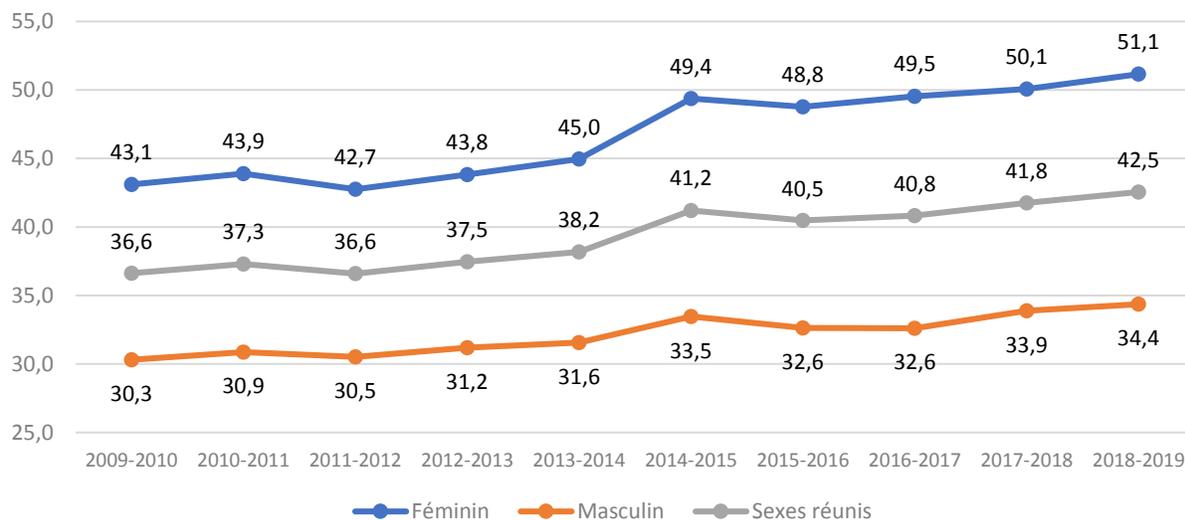
Le graphique 3.A présente le taux d'accès au baccalauréat chez les 18 à 25 ans. Son examen permet de constater que ce taux a progressé de 5,9 points de pourcentage au cours des dix dernières années : il est passé de 36,6 % en 2009-2010 à 42,5 % en 2018-2019.

- La hausse du taux d'accès aux programmes de baccalauréat est plus marquée chez les femmes : il est passé de 43,1 % à 51,1 %, ce qui représente une augmentation de 8,0 points de pourcentage. Chez les hommes, il est passé de 30,3 % à 34,4 %, ce qui correspond à une augmentation de 4,1 points de pourcentage.
- L'écart s'est donc creusé entre les femmes et les hommes au cours de la période de référence, puisqu'il est passé de 12,8 % en 2009-2010 à 16,7 % en 2018-2019.

Le taux d'accès aux programmes de baccalauréat est plus élevé s'il est calculé pour l'ensemble de la population et non pour un groupe d'âge en particulier. À titre indicatif, en 2017-2018, ce taux était de 48,3 % pour tous les groupes d'âge réunis. Cette donnée révèle que des personnes âgées de 17 ans ou moins et, plus probablement, que des personnes âgées de 26 ans ou plus accèdent aux études de baccalauréat.

GRAPHIQUE 3.A

**TAUX D'ACCÈS AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT CHEZ LES 18 À 25 ANS DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE, DE 2009-2010 À 2018-2019 (selon le sexe, en pourcentage)**



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, août 2020.

### 3.2 La persévérance aux études de baccalauréat

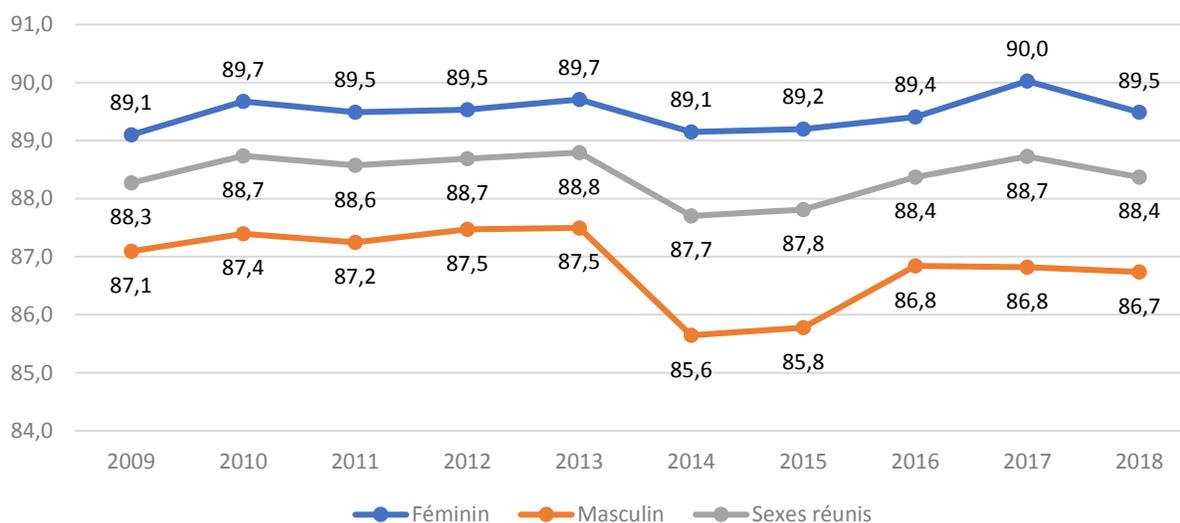
Le taux de persévérance au baccalauréat correspond à la proportion d'étudiants d'une cohorte qui se réinscrivent au troisième trimestre d'études, soit au trimestre d'automne de l'année subséquente à celle de leur première inscription.

- Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois à un programme de baccalauréat au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel.

Comme l'illustre le graphique 3.B, le taux de persévérance au baccalauréat après un an est relativement stable dans le temps : il se situe à environ 88,0 % pour les cohortes d'étudiants qui se sont inscrits entre 2009 et 2018. C'est donc dire que la vaste majorité des étudiants inclus dans les cohortes suivies n'ont pas abandonné pas les études après la première année du baccalauréat.

GRAPHIQUE 3.B

**TAUX DE PERSÉVÉRANCE AU BACCALURÉAT APRÈS UN AN DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE, COHORTES DE 2009 À 2018 (selon le sexe, en pourcentage)**



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, août 2020.

### 3.3 L'obtention d'un diplôme de grade universitaire

Le taux d'obtention d'un diplôme de grade universitaire correspond à la proportion que représentent les diplômes parmi les sorties d'études (avec ou sans diplôme). Le taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits<sup>5</sup> comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que celle recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé.

- Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention d'un diplôme de baccalauréat.
- Les étudiants qui changent d'établissement universitaire ne sont pas considérés dans le calcul du taux de diplomation.

5. Rappelons que les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois à un programme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel.

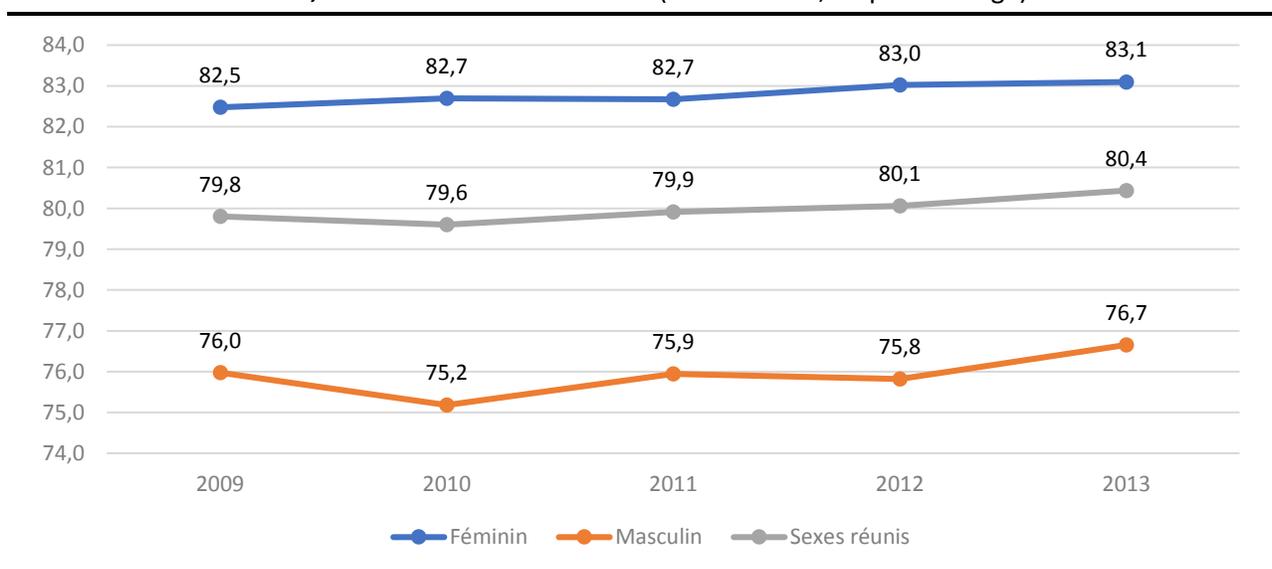
- Le taux d'obtention d'un diplôme de grade par cohorte de nouveaux inscrits est typiquement calculé après six ans au baccalauréat, après quatre ans à la maîtrise et après huit ans au doctorat. Le taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits tend à plafonner pour les années subséquentes.

Comme le montre le graphique 3.C, le taux d'obtention d'un diplôme de baccalauréat six ans après l'inscription est relativement stable dans le temps : il se situe à environ 80,0 % pour les cohortes d'étudiants qui se sont inscrits entre 2009 et 2013.

- Un écart est observé entre les femmes et les hommes sur le plan de la diplomation au baccalauréat. Cet écart est d'environ 7,0 points de pourcentage et ne varie pas beaucoup au fil des années. Ainsi, les femmes de la cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2018-2019) présentent un taux d'obtention d'un baccalauréat de 83,1 %, tandis que les hommes de la même cohorte présentent un taux de 76,7 %.

GRAPHIQUE 3.C

**TAUX D'OBTENTION D'UN BACCALAURÉAT SIX ANS APRÈS L'INSCRIPTION DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE, COHORTES DE 2009 À 2013 (selon le sexe, en pourcentage)**

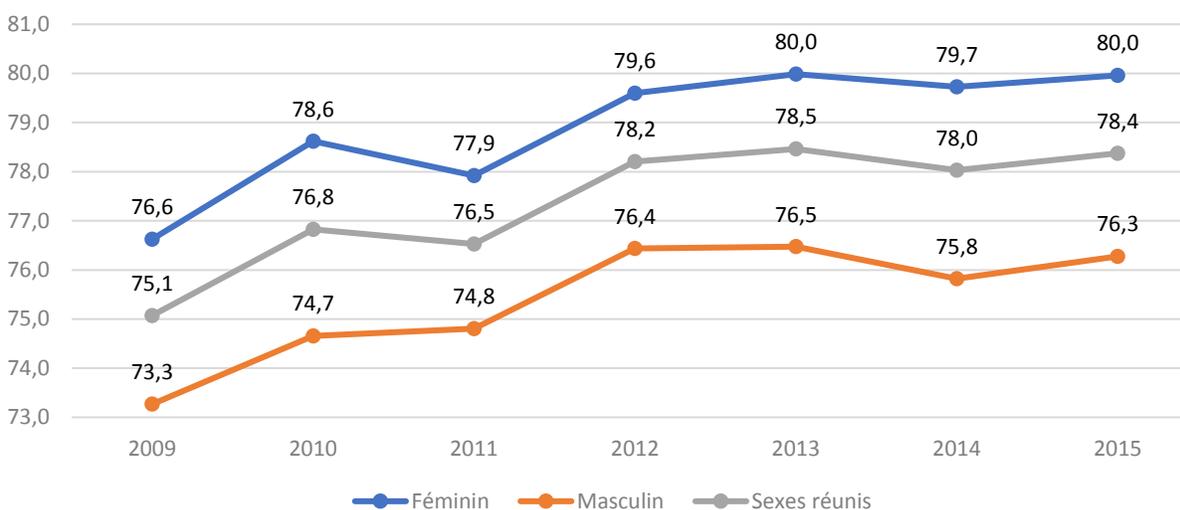


Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, août 2020.

Le graphique 3.D expose le taux d'obtention d'un diplôme de maîtrise. Son examen révèle que ce taux a augmenté de 3,3 points de pourcentage entre 2013-2014 et 2018-2019 avec de légères variations d'une année à l'autre. En effet, 75,1 % des étudiants de la cohorte de 2009 et 78,4 % des étudiants de la cohorte de 2015 ont obtenu une maîtrise quatre ans après leur inscription.

- La hausse du taux d'obtention d'un diplôme de maîtrise est similaire chez les femmes et les hommes.
- Cependant, un écart d'environ 3,5 points de pourcentage est observé entre les femmes et les hommes sur le plan de la diplomation à la maîtrise et il est relativement stable dans le temps. À titre indicatif, les femmes de la cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2018-2019) présentent un taux d'obtention d'une maîtrise de 80,0 %, tandis que les hommes de la même cohorte présentent un taux de 76,3 %.

GRAPHIQUE 3.D

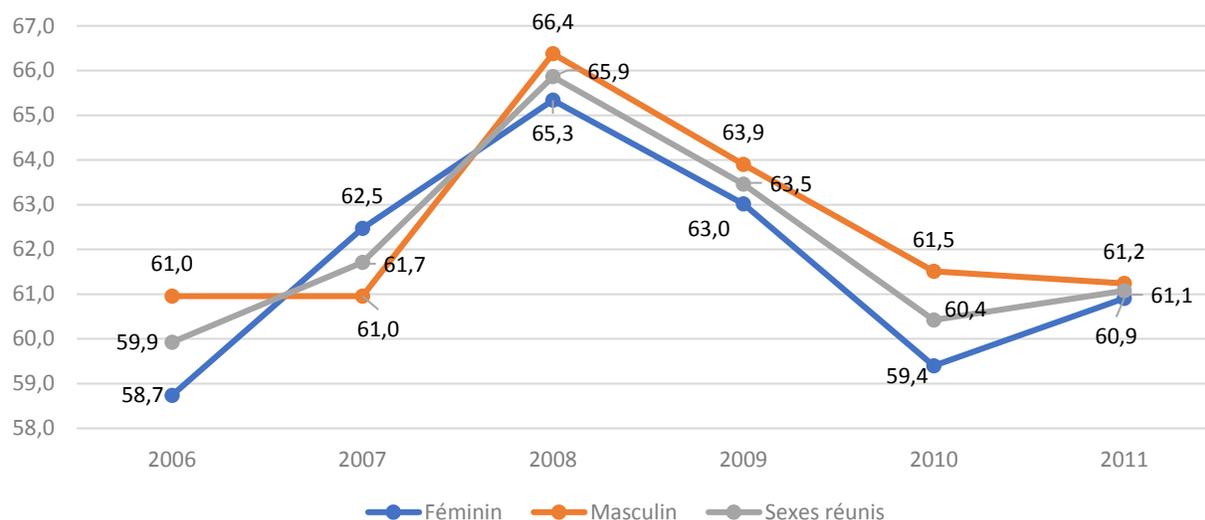
**TAUX D'OBTENTION D'UNE MAÎTRISE QUATRE ANS APRÈS L'INSCRIPTION DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE, COHORTES DE 2009 À 2015 (selon le sexe, en pourcentage)**


Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, août 2020.

Comme l'illustre le graphique 3.E, le taux d'obtention d'un diplôme de doctorat huit ans après l'inscription a connu plusieurs variations dans le temps, et ce, tant pour les femmes que pour les hommes.

- Les étudiants de la cohorte de 2006 (suivie jusqu'en 2013-2014) présentent un taux de diplomation au doctorat de 59,9 %. Ce taux a augmenté à 65,9 % pour les étudiants de la cohorte de 2008 (suivie jusqu'en 2015-2016), puis il a baissé à 61,1 % pour les étudiants de la cohorte de 2011 (suivie jusqu'en 2018-2019).
- Contrairement à la disparité de genre observée pour l'obtention d'un diplôme de baccalauréat ou de maîtrise, les hommes obtiennent un diplôme de doctorat dans des proportions légèrement plus élevées que les femmes.

GRAPHIQUE 3.E

**TAUX D'OBTENTION D'UN DOCTORAT HUIT ANS APRÈS L'INSCRIPTION DANS L'ENSEMBLE DU RÉSEAU UNIVERSITAIRE, COHORTES DE 2006 À 2011 (selon le sexe, en pourcentage)**


Source : Ministère de l'Enseignement supérieur, août 2020.

## 4 État de situation par rapport aux étudiants de première génération ou issus de familles à faible revenu

Selon le CSE, avec la démocratisation de l'enseignement supérieur, un groupe a pris de l'importance avec les années, celui des étudiants de première génération (EPG), lesquels sont issus de familles dites à faible capital scolaire<sup>6</sup>.

- « Dans la littérature et selon les sources de données disponibles, deux définitions permettent d'illustrer ce qu'on entend par EPG dans les institutions d'enseignement supérieur. Dans la première, un EPG est défini comme un étudiant dont ni le père ni la mère n'a fréquenté un établissement d'enseignement supérieur. La seconde définit un EPG comme un étudiant dont ni le père ni la mère n'ont de diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur<sup>7</sup>. »

Dans les familles où le capital scolaire est faible, les parents maîtrisent moins bien les normes éducatives et le fonctionnement du système scolaire. « Cette méconnaissance du système, susceptible d'engendrer un cheminement scolaire plus erratique chez l'étudiant, favorise la reproduction des inégalités sociales puisque des informations erronées, voire des préjugés, peuvent circuler<sup>8</sup>. »

6. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Les réussites, les enjeux et les défis en matière de formation universitaire au Québec*, Québec, décembre 2019, p. 53.

7. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, *Parce que le Québec a besoin de tous ses talents – Proposition en vue d'une stratégie nationale de participation aux études universitaires*, Avis adopté par la Commission de planification de l'Université du Québec, Québec, 4 décembre 2013, p. 24.

8. *Ibid.*, p. 29.

En fait, les EPG se distinguent des autres groupes d'étudiants par l'absence de modèle universitaire à la maison, ce qui fait en sorte que les EPG sont moins outillés pour entreprendre des études universitaires et que certains devront même faire face à l'incompréhension de leur entourage<sup>9</sup>.

- L'absence de « modèle signifiant à l'égard des études supérieures peut se traduire par une moins grande valorisation des études, de moins grandes aspirations scolaires et une moins grande crédibilité accordée au rendement économique des études<sup>10</sup> ».
- L'absence de modèle signifiant peut aussi prendre la forme d'un accompagnement familial moins important pour l'étudiant dans la réalisation de ses études. Les parents n'ayant pas l'expérience des études supérieures auront, par exemple, plus de difficultés à transmettre certaines compétences déterminantes pour la réussite académique, ce qui peut se traduire chez l'étudiant par une plus faible estime de soi et de sa capacité à réussir des études universitaires<sup>11</sup>.

De plus, les EPG se distinguent des autres groupes d'étudiants par leur mode de fréquentation de l'université.

- Les EPG fréquentent davantage les programmes ne menant pas à un grade. En effet, « ils constituent 63 % des inscrits aux programmes courts du 1<sup>er</sup> cycle, 59 % aux programmes menant à un certificat et 56 % aux programmes courts du 2<sup>e</sup> cycle<sup>12</sup> ».
- Cette réalité serait attribuable au profil prédominant de ces étudiants : ils sont plus nombreux, en proportion, à assumer des responsabilités familiales, ils ont souvent occupé un emploi à temps plein avant leur entrée à l'université, ils sont moins nombreux à recevoir du soutien financier de leur famille et, en conséquence, ils occupent davantage un emploi durant leurs études.

À cet égard, mentionnons que « les études à temps partiel sont souvent privilégiées par les étudiants qui travaillent, ceux qui ont des enfants ou ceux qui effectuent un retour aux études, voire ceux qui combinent toutes ces caractéristiques<sup>13</sup>. » Les études à temps partiel peuvent comporter des avantages et des inconvénients pour les étudiants.

- Les études à temps partiel permettent de gagner de la flexibilité dans la conciliation des études avec les occupations professionnelles et les responsabilités familiales. Pour certains groupes d'étudiants, elles sont même une condition pour accéder à des études universitaires et y persévérer.
- Cependant, les étudiants qui cheminent à temps partiel ont tendance à afficher des taux de diplomation plus faibles. Ce mode de fréquentation est ainsi associé à des risques de démotivation, d'éparpillement et d'abandon<sup>14</sup>.

Mentionnons également que le fait d'occuper un emploi pendant les études, même si celui-ci n'est pas lié à la discipline étudiée, peut avoir des effets bénéfiques pour les étudiants, notamment le développement de certaines habiletés, l'acquisition de connaissances et une familiarisation avec le marché du travail<sup>15</sup>. Toutefois, le travail pendant les études peut avoir des effets négatifs pour les étudiants. Entre autres, il peut contribuer à accroître la durée des études (les effets négatifs du travail pendant les études se font moins sentir sur les résultats des étudiants que sur la durée de leurs études). De plus, lorsque l'emploi occupé est

9. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Les réussites [...]*, op. cit., p. 53.

10. UNIVERSITÉ DU QUÉBEC, op. cit., p. 29.

11. Ibid., p. 31.

12. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Les réussites [...]*, op. cit., p. 54.

13. CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Parce que les façons de réaliser un projet d'études universitaires ont changé*, Québec, juin 2013, p. 25.

14. Ibid., p. 27.

15. Ibid., p. 16.

apparenté à l'emploi souhaité à la fin des études, il s'accompagne de risques accrus d'abandon avant l'obtention du diplôme<sup>16</sup>.

En somme, les EPG « sont plus nombreux à devoir composer avec des conditions d'études plus difficiles du fait qu'ils :

- travaillent davantage pendant leurs études;
- cheminent plus souvent à temps partiel;
- sont plus nombreux à assumer des responsabilités parentales;
- doivent composer avec les effets d'un parcours de formation marqué par des changements, des interruptions et des retours aux études<sup>17</sup>. »

Enfin, il est à noter que les étudiants issus de familles à faible revenu peuvent faire face à des défis similaires à ceux rencontrés par les EPG.

## 5 Questions pour le groupe de discussion

La discussion porte sur les pratiques et les mesures déployées par les universités pour favoriser la réussite des EPG ou issus de familles à faible revenu. Il peut s'agir de pratiques institutionnelles, de pratiques pédagogiques, de mesures de soutien ou de mesures financières (se reporter à la section 2.2 pour une définition de ces pratiques et mesures).

Bien que ces pratiques et mesures soient destinées à ce groupe d'étudiants, d'autres groupes, voire tous les étudiants, peuvent parfois en tirer profit. À l'inverse, certaines pratiques et mesures qui s'adressent à tous les étudiants peuvent avoir un effet particulièrement bénéfique chez les EPG ou issus de familles à faible revenu.

Pour orienter la discussion, les quatre questions suivantes vous sont soumises.

- a) Le texte de la section 4 décrit brièvement les principaux défis rencontrés par les EPG ou issus de familles à faible revenu. Or, quels sont les défis auxquels font face les universités relativement à la réussite de ce groupe d'étudiants?
- b) Dans le contexte actuel, qui est marqué par des contraintes de distanciation physique associées à la COVID-19 et par une offre accrue d'activités de formation à distance, quelles sont les pratiques et les mesures qui sont mises en œuvre pour favoriser l'accès aux études universitaires, la persévérance et la diplomation des EPG ou issus de familles à faible revenu?
  - Quels problèmes précis ces pratiques et mesures visent-elles à résoudre (appartenance à la communauté universitaire, soutien financier, par exemple)? Autrement dit, quels sont les objectifs qu'elles poursuivent?
  - Quelles sont les conditions de mises en œuvre de ces pratiques et mesures? Autrement dit, quelles ressources sont dédiées à leur déploiement (implication de différents acteurs institutionnels, ressources matérielles et technologiques, ressources financières, etc.)?

16. Ibid., p. 16.

17. CONSORTIUM D'ANIMATION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Étudiants de première génération – Guide de référence pour les intervenants en éducation*, CAPRES, s. d., en ligne : <https://www.capres.ca/dossiers/epg/>.

- Ces pratiques et mesures s'adressent-elles spécifiquement aux EPG ou issus de familles à faible revenu? Si oui, prennent-elles appui sur des données systématiques au sujet des caractéristiques de ce groupe d'étudiants (difficultés, besoins, conciliation travail-famille-études, etc.)?
- c) Au-delà du contexte actuel, quelles sont les pratiques et les mesures les plus porteuses pour favoriser l'accès aux études universitaires, la persévérance et la diplomation des EPG ou issus de familles à faible revenu?
- Quels problèmes précis ces pratiques et mesures visent-elles à résoudre (estime de soi, modèle signifiant, par exemple)? Autrement dit, quels sont les objectifs qu'elles poursuivent?
  - Quelles sont les conditions de mises en œuvre de ces pratiques et mesures? Autrement dit, quelles ressources sont dédiées à leur déploiement (implication de différents acteurs institutionnels, ressources matérielles et technologiques, ressources financières, etc.)?
  - Ces pratiques et mesures prennent-elles appui sur des données issues de la recherche ou, alors, sur le résultat d'une évaluation de celles-ci menée sur le terrain?
- d) Quelles sont les pratiques et les mesures les plus porteuses pour favoriser la transition des EPG ou issus de familles à faible revenu vers l'ordre d'enseignement universitaire ou, encore, vers les cycles supérieurs?
- Quels problèmes précis ces pratiques et mesures visent-elles à résoudre (accueil et intégration, préparation aux études universitaires, par exemple)? Autrement dit, quels sont les objectifs qu'elles poursuivent?
  - Quelles sont les conditions de mises en œuvre de ces pratiques et mesures? Autrement dit, quelles ressources sont dédiées à leur déploiement (implication de différents acteurs institutionnels, ressources matérielles et technologiques, ressources financières, etc.)?
  - Ces pratiques et mesures prennent-elles appui sur des données issues de la recherche ou, alors, sur le résultat d'une évaluation de celles-ci menée sur le terrain?